



LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

OCT
2021

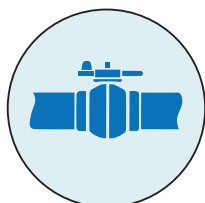
LES TRAVAUX D'INTERCONNEXIONS SONT TERMINES

Lors des sécheresses de 2019 et 2020, plusieurs communes ont fait face à des **problèmes de qualité et de quantité** pour leur alimentation en eau potable.

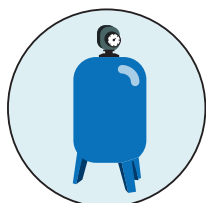
Le SESAM a donc décidé de **créer des interconnexions** sur le secteur de l'Auxois et sur le secteur du Morvan afin de **sécuriser et de diversifier l'approvisionnement en eau potable**. Les usagers pourront désormais disposer en permanence d'eau de qualité et en quantité à leur robinet.



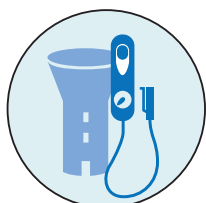
Sécurisation AUXOIS : 3 240 000 € TTC



Création de 16.5 KM DE CANALISATIONS



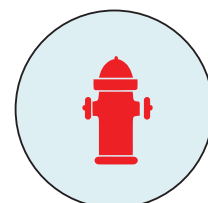
Création d'une station DE SUPPRESSION à Vitteaux



Création d'unités DE DILUTION et analyseurs de nitrates dans les réservoirs de Saffres, Massingy-les-V. et St-Mesmin



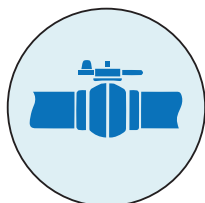
6 COMMUNES SECURISEES (Massingy-les-V., Avosnes, Marcellois, St-Mesmin, Saffres et Boussey)



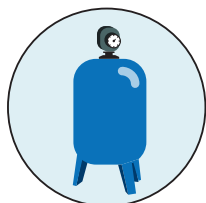
Renforcement de la sécurité incendie (8 POTEAUX INCENDIE)

En temps normal, les sources des communes continueront d'alimenter la population mais en cas de présence de nitrates ou de manque d'eau, l'alimentation en eau potable sera assurée partiellement ou totalement par **les ressources de Vitteaux, Clamerey ou de Pont**. Seule la source de Boussey n'a pas été conservée pour l'alimentation en eau potable (problème de qualité, de quantité et absence d'arrêté préfectoral). La commune a été raccordée au réseau de Saffres.

Sécurisation MORVAN : 1 537 922 € TTC



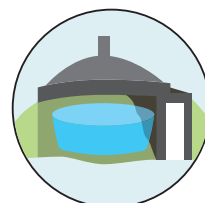
Création de 6.3 KM DE CANALISATIONS



Création d'une station DE SUPPRESSION à Montachon



Reprise de 40 BRANCHEMENTS à Champeau-en-M.



Création d'une RESERVE D'EAU de 150 m3 à Crossaint



4 COMMUNES SECURISEES (Champeau-en-M, Thoisy-la-Berchère Villargoix et Saulieu)

Tous ces travaux sont pris en charge par le SESAM **sans augmentation du prix de l'eau** grâce à la mutualisation et la solidarité de territoire opérées en 2019.

Ces projets sont subventionnés par :

- l'Etat au titre de la DETR 2021 (10%) ;
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de son XI ème programme et du plan de relance (50%) ;
- le Département de la Côte d'Or au titre du Plan Départemental de l'Eau (20%).